

Caisse de pension BonAssistus

Industriestrasse 25

8604 Volketswil

Montants déterminants 2025**Montants AVS**

Rente de vieillesse AVS maximale CHF 30'240.00

Rente de vieillesse AVS minimale CHF 15'120.00

Montants LPPSalaire minimum selon l'art. 2 de la LPP¹ CHF 22'680.00

Déduction de coordination CHF 26'460.00

Taux d'intérêt minimum selon la LPP 1.25%

Âge de référence selon la LPP

L'âge de la retraite correspond au premier jour du mois suivant l'âge de 65 ans

Montants déterminants de la caisse de pension	STANDARDplan	OBLIGApplan NORMALplan EXTRApplan
Seuil d'entrée	CHF 22'680.00	CHF 22'680.00
Salaire minimum assuré	CHF 13'608.00	CHF 3'780.00
Salaire annuel maximum assuré	CHF 453'600.00	CHF 453'600.00
Déduction de coordination	CHF 18'600.00	CHF 26'460.00
Taux de conversion à l'âge de 65 ans	4.86%	4.86%
Taux de l'intérêt moratoire	2.25%	2.25%
Taux d'intérêt définitif de l'avoir de vieillesse	fixé en fin d'année	fixé en fin d'année

¹ S'il n'y a pas de droit à une rente d'invalidité AI. Si vous avez droit à une pension partielle de l'AI, le salaire minimum sera réduit en fonction du pourcentage de vos droits à pension partielle. Par exemple, le salaire minimum avec un pourcentage droit de 25% est de CHF 16'538 (75% de CHF 22'050) et avec un pourcentage de 69% CHF 6'836 (31% de CHF 22'050)